



DECISION N° 070-22 MFB/DGD/DU 19 FEV 2024

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU
PROGRAMME ANTI-CORRUPTION ET PROMOTION DE L'INTEGRITE
DES DOUANES**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la constitution ;
- Vu la loi organique n°2014-33 du 05 juin 2014 relative aux lois des finances ;
- Vu la loi organique n°2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu la loi n° 2022-975 du 23 novembre 2022, portant Code des Douanes ;
- Vu la loi n° 2023-892 du 23 novembre 2023, portant statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023, portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-1077 du 28 décembre 2023, portant promotion du Directeur Général des Douanes le Général Da Pierre Alphonse au grade d'Administrateur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n°360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la décision n°115/MPMB/DGD du 16 décembre 2014 portant Code d'Ethique et de Déontologie des Agents des Douanes ;
- Vu l'engagement de la Côte d'Ivoire au Programme Anti-Corruption et Promotion de l'Intégrité (A-CPI) en 2018 ;
- Vu la Décision n°80 /MBPE/DGD DU 14 Juin 2023, portant Création, Composition, Attribution et Fonctionnement du Comité de pilotage du Programme Anti-Corruption et Promotion de l'Intégrité des Douanes
- Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité de pilotage du Programme Anti-Corruption et Promotion de l'Intégrité des Douanes les agents dont les noms suivent :

- Colonel-major **BOUAGBA Brice (Mle 234 798 C)**, Administrateur Général des Services Financiers, Inspecteur Général des Douanes ;
- Col. **YEO Kolo (Mle 245 249 Y)**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Chef de l'Unité de Lutte contre le racket ;
- Col. **YAO Koffi, (Mle 156 027 L)**, Administrateur Général des Services Financiers, chef de Division du Contrôle Interne ;
- Col. **ADOU Adingra Remy (Mle 229 739 K)**, Administrateur Général des Services Financiers, Chef de Division de l'Audit Interne ;
- Au titre du comité des Réformes, **Monsieur TELI Mathieu (Mle 307 307J)**, Ingénieur de Contrôle Qualité à la Sous-Direction de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé à la Direction de la Communication de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé (**DCQP**) ;
- Au titre du Conseil de Discipline, **Colonel KOFFI KOFFI Séraphin (Mle 241 586 X)**, Administrateur en Chef des Services Financiers, Sous-directeur des Vérifications en Entreprises à la Direction des Enquêtes Douanières ;
- Au titre de la Direction des Ressources Humaines, **Monsieur ADOPO Bruce Fernandez (Mle 534 185 F)**, Assistant Conservateur d'Archives, Chef de Section suivi des procédures disciplinaires à la Direction des Ressources Humaines ;
- Au titre des points de contact A-CPI ;
 - **Mme YEZION Prisca, épouse LOBOGNON (Mle 308 704 Z)**, Administrateur des Services Financiers, Receveur des Douanes à l'aéroport ;
 - **Mme N'GUETTA Magnein Esther, épouse FOBAH (Mle 434 690 V)**, Attaché Administratif, Chef de Bureau Organisation Administrative et Amélioration Qualité à la Sous-Direction de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé à la **DCQP** ;

Article 2 : L'Inspecteur Général des Services Douaniers est chargé de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS :

DGD	1
DGA	2
IGD	1
Toutes Directions Douanes :	22
Parties prenantes	7

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Le Directeur
Général
General PANDA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National

